

209C0005  
FR0000035008-FS0003

5 janvier 2009

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**COFIGEO**  
(Euronext Paris)

Par courrier du 29 décembre 2008, complété par un courrier du 5 janvier 2009, la société civile Participex (1) (581 rue des Frères Lumière, 71000 Mâcon), a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 15 décembre 2008, le seuil de 5% des droits de vote de la société COFIGEO et détenir, individuellement, 6 633 actions COFIGEO représentant autant de droits de vote, soit 8,91% du capital et 6,27% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte d'un apport de titres COFIGEO par M. Patrick Bindschedler au profit du déclarant.

Il est précisé que M. Patrick Bindschedler n'a franchi aucun seuil et détient, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés Gustave Maire (1), Participex (1) et Massilly Holding (1), 10 985 actions COFIGEO représentant autant de droits de vote, soit 14,75% du capital et 10,38% des droits de vote de cette société (2), répartis de la façon suivante :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
M. Patrick Bindschedler	25	0,03	25	0,02
Gustave Maire SC	4 319	5,80	4 319	4,08
Participex SC	6 633	8,91	6 633	6,27
Massilly Holding	8	0,01	8	0,01
<b>Total de concert</b>	<b>10 985</b>	<b>14,75</b>	<b>10 985</b>	<b>10,38</b>

(1) Contrôlée au plus haut niveau par M. Patrick Bindschedler.

(2) Sur la base d'un capital composé de 74 453 actions représentant 105 787 droits de vote.